



LISTE DES FOURNITURES CP 2023-2024

- 1 grand cartable que votre enfant puisse ouvrir et contenir des cahiers grands format 24x32
- **1 chemise à élastiques avec rabat de grande section (à ramener vide)**
- **1 porte-vues de grande section à ramener vide 100 vues = 50 pochettes ou 120 vues = 60 pochettes : le plus grand que vous avez utilisé cette année**
- 1 ardoise blanche
- 1 trousse avec double compartiment afin de ranger d'un côté les feutres et de l'autre les crayons de couleur
- 12 crayons de couleurs en bois type marque bic ou stabilo
- 12 feutres type marque bic ou stabilo
- 1 trousse un seul compartiment avec dedans :
 - 1 crayon à papier HB
 - 1 feutre d'ardoise bleu et un petit chiffon en tissu.
 - 1 stylo bleu effaçable avec capuchon « Frixion Ball Pilot » 0,7mm
 - 1 règle plate graduée en plastique de 20 cm qui puisse rentrer dans la trousse.
 - 1 gomme blanche
 - 1 taille crayon avec boîtier de récupération
 - 1 paire de ciseaux à bouts ronds (droitier ou gaucher) selon votre enfant
 - 1 gros tube de colle en bâton
 - 4 stylos surligneurs (fluo) : jaune, vert, rose, bleu (taille crayon fin)
- 1 cahier de texte (pas d'agenda)
- 1 pochette de papier canson dessin feuilles de couleurs vives format plus grand que le A4
- 2 poches en plastiques type congélation zippé taille 20cm x 16cm
- 2 enveloppes blanches
- 1 boîte de mouchoirs en papier



- 1 petite bouteille d'eau ou une gourde
- 1 vieux tee-shirt pour la peinture

Veillez prévoir également dès la rentrée : **du film transparent** pour recouvrir le manuel de lecture et 3 fichiers d'entraînement et **un feutre indélébile qui restera chez vous** pour marquer les vêtements de votre enfant (casquette, bonnet, écharpe, manteau) dans le but de le retrouver plus facilement.

NB : Tout le matériel doit être marqué au prénom de l'enfant (crayons, feutres marqués individuellement). Merci d'éviter le matériel « fantaisie » et récupérer tout ce qui fonctionne de Grande section.

Cette liste ne concerne pas les élèves CP du dispositif ULIS.

Afin de pouvoir remplacer rapidement toutes les petites fournitures perdues ou usées, feutres ardoise, crayon à papier...une réserve pour chaque élève restera à l'école dans une poche plastique transparente type congélation. (gestion et surveillance assurées par la maîtresse).

1 poche plastique transparente (type congélation) avec tout le matériel de réserve dedans (qui restera à l'école) 5 feutres à ardoise, 5 crayons à papier HB, 1 gomme blanche, 5 gros tubes de colle..



RENTREE SCOLAIRE 2023– 2024

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

08h30 – 9h → Toutes les classes

La rentrée

Les portes seront ouvertes à 8h20, porte maternelle, portail élémentaire. **Il n'y a aucune garderie du matin le premier jour.**

Les enfants en maternelle seront accueillis à partir de 8h20 jusqu'à 9h dans les classes.
Les enfants en élémentaire (CP à CM2) seront appelés par leurs maîtresses à 8h50 sur la cour, devant les classes. Il sera possible de rencontrer l'enseignante de la classe de votre enfant sur la cour. Merci de ne pas lui donner les papiers de rentrée. Votre enfant s'en chargera dans la classe. L'APEL offrira un café ou un jus de fruit. Après l'appel des enfants par les enseignants, nous vous demanderons de sortir de l'école par le portail que nous fermerons à 9h.

◆ Horaires des journées de classe :

08 h 30 → 11 h 30

13 h 30 → 16 h 30

} Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Désormais la porte de l'école, côté rue Grandet, **sera fermée avant 9h.** En cas de retard au-delà de 9h, passez par l'accueil du collège et les cours extérieures, sauf pour les taxis, les élèves du dispositif ULIS et les élèves suivis par des professionnels à l'extérieur de l'école.

◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle se feront rue Grandet. L'accueil et la sortie des élèves de l'Elémentaire se feront au croisement rue Sarrus et rue Grandet. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Vous pouvez aussi prévenir l'enseignant par l'intermédiaire d'Ecole Directe. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront avoir l'autorisation de leurs parents signée grâce à la circulaire donnée les premiers jours d'école. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur et attendre sur l'esplanade prévue à cet effet devant l'entrée de l'établissement (1 rue Sarrus). Attention à partir de la rentrée 2023-2024, aucun collégien ne peut sortir par une des sorties de l'école, ils devront faire le tour pour récupérer leurs frères et sœurs. **Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école.**

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Elémentaire avant 8h30 auprès de Jeannick, côté maternelle. De nouveaux services, par l'intermédiaire d'Ecole directe, vont être mis en place dans l'année, facilitant le paiement des tickets de cantine pour les externes.

◆ Absences :

Elles doivent être signalées soit à l'accueil de l'ensemble scolaire, soit par Ecole directe, directement auprès de l'enseignant, en mettant en copie le chef d'établissement.

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

◆ Garderies gratuites :

- 07H30 A 08H30
- 11H30 A 12H15
- 16H30 À 19H15



➤ **16H45 À 17H30 : études surveillées pour les CE1, CE2, CM1, CM2.** Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il n'est plus possible de venir chercher son enfant durant ce temps. La mise en place d'une garderie spéciale pour les élèves de CP, du dispositif ULIS et pour ceux qui vont partir avant 17h30 permet aux familles de pouvoir venir chercher son enfant entre 16h45 et 17h30 si besoin.

◆ Cantine : Prix du repas 4,50 €

Les élèves de l'Ecole Maternelle et Élémentaire prendront leur repas au self dans les locaux de St Joseph.

◆ Répartition des classes:

- TPS-PS-MS : Mme JOANNY Véronique
- MS-GS : Mme ESPINACO Gaëlle (mardi, jeudi, vendredi) – Mme DOMINICE Marion (lundi)
- CP : Mme BONAL Hélène
- CE1G : Mme ICHES Bérengère
- CE1/CE2 E : Mme BOUTONNET Pascale
- CE2F : Mme DUNEZ Sandrine
- CM1 C : M. AUSTRUY Fabien
- CM1 D: Mme GARCIA Delphine
- CM2 A : Mme COSTES Noémie
- CM2 B : Mme PUIER Elise (lundi, mardi) – Mme DOMINICE Marion (jeudi, vendredi)
- Dispositif ULIS ECOLE : M. TREMOLET Fabrice
- Regroupement adaptation : M. FERNANDEZ Jean-François

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

- <u>VACANCES DE TOUSSAINT</u>	:	Du vendredi soir 20 octobre au lundi 6 novembre 2023 matin
- <u>VACANCES DE NOËL</u>	:	Du vendredi soir 22 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 matin
- <u>VACANCES D'HIVER</u>	:	Du vendredi soir 9 février au lundi 26 février 2024 matin
- <u>VACANCES DE PRINTEMPS</u>	:	Du vendredi soir 5 avril au lundi 22 avril 2024 matin
- <u>SORTIE</u>	:	Vendredi 5 Juillet 2023

Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024.

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

Les nouvelles familles reçoivent également les nouveautés 2023-2024 envoyées le 3 juillet aux familles de l'école déjà présentes cette année.

M. HETROIT
Chef d'établissement



DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2023-20224

NOM (élève)

.....

Prénom

.....

NOM (parents)

.....

Prénom

.....

Adresse

.....
.....
.....
.....

Tél. domicile :

.....

N° portable mère

.....

N° portable père

.....

DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.
- sur les pages officielles Facebook et Instagram de l'établissement

autorise la diffusion

n'autorise pas la diffusion

AUTORISATION DE SORTIE

autorise mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.

A, le

*Signature des responsables légaux
Précédée de la mention "Lu et approuvé"*